**REGISTRE DES SESSIONS DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| DATE | PROGRAMME DE SENSIBILISATION\* | NOM DES PERSONNES PRÉSENTES | SIGNATURE |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

\*Exemples de thèmes :

- Manipulation d’extincteur (peut se faire chaque année avec le technicien de maintenance des appareils),

- Visite des locaux avec repère de localisation des déclencheurs d’alerte, des extincteurs, des éclairages de secours, des plans d’évacuation, des numéros d’urgence,

- Rappel des règles préventives,

- Révision des consignes de sécurité, simulation de chaque étape après un départ de feu (qui déclenche l’alerte, qui appelle les pompiers ? Celui qui découvre le début d’incendie ou le chef d’établissement… ; qui arrête les vannes d’arrêt d’urgence des fluides, qui accueille les secours ? Lorsque ces personnes effectuent ces tâches qui s’occupe de leurs élèves…),

- Remise d’une fiche repère indiquant les règles d’urgence,

- …

**RÈGLES PRÉVENTIVES ET CONSEILS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

En tant que chef d’établissement, vous êtes responsable de la sécurité de votre établissement. Vous êtes autorisé à déléguer une autre personne responsable référente de la sécurité au sein de votre équipe encadrante à condition que celle-ci soit présente en permanence dans les locaux.

Un responsable sécurité doit avoir une connaissance suffisante de la lutte contre l’incendie pour mettre en place les consignes de sécurité et protocoles d’évacuation. Il doit savoir localiser les voies d’accès, issues de secours, déclencheurs d’alerte, vannes d’arrêt d’urgence des fluides, affichages obligatoires. Il doit savoir se servir d’un extincteur et a l’obligation de sensibiliser son personnel aux règles préventives chaque année (y compris les intervenants extérieurs ponctuels).

Chaque enseignant a pour rôle de transmettre à ses élèves ces mêmes consignes. Des exercices de mise en pratique sont réalisés deux fois par an dans l’établissement pour automatiser les gestes.

Les origines d’un feu peuvent être humaines (imprudence, malveillance, négligence), naturelles (soleil, foudre, fermentation) ou techniques (électricité, frottements, chalumeaux…).

Il faut donc être vigilent pour limiter au maximum les risques :

Les feux sont souvent d’origine électrique d’où l’importance :

* de l’entretien des installations et de leur contrôle annuel par un organisme agréé et de la levée des anomalies dangereuses révélées dans les rapports,
* du respect des capacités des prises de courant en évitant de les surcharger par l’usage de multiprises,
* de l’extinction des appareils sous tension quand ils ne servent pas,
* de ne pas modifier les installations sauf par le biais d’un professionnel,
* de signaler tout dysfonctionnement.

L’équipe encadrante a connaissance des dangers, elle est en alerte quotidienne :

* sur le déverrouillage des portes,
* sur les dégagements (cages d’escalier, couloirs, halls, issues de secours) qui doivent être libérés de tout obstacle (objets, marchandises, matériel...),
* sur l’absence d’objets suspendus ou posés près d’une source de chaleur (radiateurs, luminaires...),
* sur le tri régulier des lieux de stockage,
* sur l’accessibilité permanente des voies d’accès et des stationnements prévus pour les véhicules de secours,
* sur le bon état apparent des extincteurs, des boitiers de déclenchement de l’alarme, des éclairages de sécurité…
* sur la fermeture des portes coupe-feu, rien ne doit gêner leur fonctionnement.

Les installations sont conformes et entretenues :

* des vérifications régulières sont faites par des professionnels pour les appareils de gaz, de cuisson, de chauffe, d’incendie,
* les bouches, départs de gaines et moteurs des VMC sont nettoyées afin d’éviter l’accumulation de poussière,
* les portes de sortie des locaux et dégagements sont munis d’un dispositif permettant l’ouverture de façon permanente : verrou à bouton, barre antipanique,
* les tissus des rideaux, stores, coussins, linge sont en classification M1 – non feu,
* les consignes et plans sont bien affichés à l’accueil ainsi qu’à chaque niveau à proximité immédiate des escaliers et des portes de sortie.